

RÉUNION DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 10 juillet 2026, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes AUBLÉ, DOINEL, DUHAMEL, FÉVRIER, MARTINET, WILLIOT ;
MM. BIHEL, DAVALLAN, GOMES DE BARROS, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Absents excusés : Mme DURAND et M. INDRE.

Secrétaire de séance : Mme DUHAMEL.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) ont réalisé une étude de sécurité routière en agglomération mettant en évidence plusieurs aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules et à améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

À la suite de cette étude et avec le soutien du service voirie de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, plusieurs devis ont été demandés et transmis à la commune :

- Fourniture de deux feux tricolores « récompense » : **15 357,60 € TTC**
- Installation des deux feux tricolores : **3 600,00 € TTC**
- Réalisation de deux écluses routières : **49 320,00 € TTC**

Monsieur le Maire rappelle que les deux feux tricolores seront implantés à hauteur des n°39 et 51 de la rue Saint-Vincent et les deux écluses seront réalisées à proximité de la salle des fêtes et au niveau du n°58 de la rue Saint-Vincent. Ces aménagements pourront être complétés ultérieurement par un marquage au sol de prévention.

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention avant la date limite fixée au **14 septembre 2026**, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le programme de travaux qu'il souhaite engager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **de retenir les aménagements suivants** :
 - la fourniture et l'installation de deux feux tricolores "récompense", pour un montant total de **18 957,60 € TTC** ;
 - la réalisation de deux écluses routières, pour un montant de **49 320,00 € TTC**
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à constituer et déposer toutes les demandes de subventions susceptibles de financer ces travaux auprès de l'État, du Département, de la Région ou de tout autre organisme financeur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ces demandes de financement.

Les travaux retenus ne pourront être engagés qu'après obtention des accords de subvention et inscription des crédits nécessaires au budget communal 2027.

SUBVENTION AU PONT-AUDEMER NAUTIC CLUB (P.A.N.C)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention de l'association **P.A.N.C.** est parvenue en Mairie après le vote des subventions aux associations intervenu lors de la séance du **21 avril 2026**.

Cette demande n'ayant pas pu être examinée lors de la répartition annuelle des subventions, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur son attribution.

Monsieur le Maire précise que l'association compte **15 adhérents domiciliés sur la commune de Glos-sur-Risle**. Au regard des éléments transmis par l'association et conformément aux critères habituellement retenus pour l'attribution des subventions, il propose d'accorder une subvention d'un montant de **450,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** d'attribuer une **subvention de 450,00 €** à l'association PANC, au titre de l'exercice 2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX S.I.E.G.E. CHEMIN DE BAS (2^{ème} PHASE)

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, chemin de Bas, initialement prévus en 2025 mais non réalisés, sont désormais programmés à compter du mois d'octobre 2026.

Mme DUHAMEL et M. BIHEL, qui ont participé à la réunion de chantier, précisent que ces travaux comprendront l'installation de neuf candélabres chemin de Bas et de quatre candélabres rue Saint-Vincent, entre les numéros 8 et 16.

Ils indiquent également que les compteurs électriques des habitations situées rue Saint-Vincent seront déposés du chemin de Bas puis réinstallés rue Saint-Vincent. Enfin, le câble aérien passant au-dessus du n° 33 chemin de Bas sera supprimé.

Les habitants concernés recevront un courrier de demande d'autorisation de reprise de branchement.

QUESTIONS DIVERSES

Mme AUBLÉ, représentante de la commune de Glos sur Risle auprès d'Eure Normandie Numérique (ENN) a été élue dans le conseil syndical d'ENN collège Communes (7 titulaires et 7 suppléants dont Mme AUBLE) pour représenter les 357 communes adhérentes à ENN.

A ce titre, elle a souhaité préciser les fonctions de cet organisme :

La fonction initiale d'ENN a été de se positionner auprès de l'état pour construire le réseau fibre sur l'ensemble du département de l'Eure à l'exception du Grand Evreux, Louviers et Vernon où des opérateurs ORANGE ou SFR s'étaient déjà positionnés.

Pour bénéficier d'une aide de l'état d'environ 50%, elle a dû réutiliser au maximum les structures existantes (poteaux et fourreaux). ENN est propriétaire de son réseau filaire, locataire des infrastructures utilisées principalement ORANGE et la commercialisation des prises d'accès internet se fait via les fournisseurs d'accès internet.

Aujourd'hui, la construction du réseau fibre est finalisée et son exploitation par délégation de service public est confiée à Eure Normandie THD jusqu'en 2041.

Eure Normandie THD intervient en cas de panne sur le réseau, réalise les réparations, commercialise le réseau auprès des fournisseurs d'accès à Internet et intervient lors de nouvelles constructions pour l'extension du réseau, l'ajout de prises ou les traversées de voirie.

ENN dès 2022 a diversifié son périmètre d'action avec la mise en place d'une nouvelle entité : l'Agence du Numérique pour accompagner ses collectivités adhérentes dans les domaines de l'e-administration, le numérique solidaire mais aussi la cybersécurité où les attaques se multiplient.

Enfin, Madame AUBLÉ rappelle qu'à la fin de l'année 2030, le réseau cuivre sera définitivement supprimé sur la commune. Les habitants devront disposer d'une solution fibre ou équivalente pour continuer à bénéficier des services de télécommunications.

Mme DUHAMEL informe le Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde destiné à organiser la gestion des situations d'urgence telles que les inondations, les risques liés au trafic ferroviaire, les feux de forêt ainsi que la découverte possible d'objets de guerre sur la commune, a été mis à jour.

Elle précise qu'un recensement des personnes fragiles a été effectué, que leurs coordonnées ont été vérifiées et qu'elles ont été contactées durant la période de canicule afin de s'assurer que tout allait bien.

Mme DUHAMEL rappelle qu'il est important que les propriétaires de haies empiétant sur la voie publique, les élaguent rapidement afin de garantir la sécurité routière et de faciliter le passage des véhicules de collecte, des bus scolaires et des secours en cas d'urgence.

Un courrier personnalisé sera adressé aux habitants concernés n'ayant pas réalisé les travaux. À défaut d'intervention dans le délai imparti, une entreprise d'élagage sera mandatée par la commune et le coût des travaux sera facturé au propriétaire.

M. DAVALLAN rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, Mme AUBLÉ avait demandé que des pièges à frelons asiatiques soient mis en place.

Après avoir effectué des recherches sur plusieurs sites spécialisés, il présente un modèle de piège sélectif, qui permet de capturer les frelons asiatiques sans piéger les abeilles ni les guêpes. Il propose que la Commune procède à l'achat de ces pièges afin de les distribuer aux habitants qui en feront la demande.

En réponse à cette proposition, le Conseil municipal convient d'organiser une réunion d'information à la salle des fêtes, animée par un professionnel et ouverte à l'ensemble des habitants intéressés. À cette occasion, les personnes souhaitant obtenir un piège pourront s'inscrire, afin de permettre à la Commune de recenser les besoins, de commander le nombre de pièges nécessaires et d'en assurer la distribution.

M. DAVALLAN précise que la commission Travaux ne s'est pas encore réunie. Toutefois, des entreprises de maçonnerie ont été sollicitées pour le logement situé au 39, rue Saint-Vincent. Dès que l'ensemble des devis aura été reçu, la commission Travaux sera convoquée afin d'étudier les propositions et de définir les suites à donner après présentation à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. LIHRMANN informe le Conseil municipal que la ville de Brionne a obtenu le label « 3 carottes » pour sa restauration scolaire, dont les repas sont préparés sur place. Il précise que le coût des repas n'est pas supérieur à celui d'une restauration assurée par un prestataire extérieur.

Il évoque la possibilité que la ville de Brionne puisse assurer la livraison des repas aux écoles de Glos-sur-Risle et d'Écaquelon.

Le Conseil municipal prend acte de cette information et demande à M. LIHRMANN de se renseigner sur la faisabilité de cette éventualité.

M. BIHEL informe le Conseil Municipal que le cimetière a été entretenu par l'entreprise de M. LEGER Sébastien de Glos-sur-Risle, intervenant durant les congés de Mickaël. Il souligne la qualité du travail réalisé et indique que le cimetière est particulièrement propre à l'issue de cette intervention.

Mme MARTINET qui avait estimé, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, que le cimetière lui paraissait quelque peu négligé, se dit satisfaite de cette nouvelle.

Mme MARTINET a demandé à quelle échéance les commissions seraient mises en place ?

Il a été répondu qu'il était nécessaire de fixer rapidement une date, notamment en raison de la forte occupation de la salle des fêtes cette année. Une proposition de réunion devrait être faite prochainement afin de permettre leur mise en route.

DIVERS

La Mairie sera fermée du 27 juillet au 16 août inclus. Une permanence aura lieu le vendredi 7 août de 16 h à 17 h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- M. TIHY André : 06.16.17.19.59
- Mme DUHAMEL Claudine : 06.22.16.62.62
- M. BIHEL Pascal : 06.10.66.29.53
- Mme FÉVRIER Sandra : 06.12.64.49.96

Fin de séance à 20 h 00